

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

❖ Commune : **EYGLIERS**

Nombre d'habitants	812
--------------------	-----

Nombre de Conseillers	14
-----------------------	----

Nombre d'adjoints	2
-------------------	---

❖ Votre commune a-t-elle droit à une majoration pour le calcul des indemnités (chef-lieu de canton, station classée, ...) ? oui

❖ Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l' élu	Nom et prénom	Indemnité brute mensuelle (en %) de l'indice brut en vigueur)	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE EN MONTANT
MAIRE	CHOUVET Anne	40,3%	1 646,62 €
1 ^{er} adjoint	POULLILIAN Jean-Marc	8,3%	339,13 €
2 ^{ème} adjoint	PORTET Jean-François	8,3%	339,13 €
Conseiller municipal	DE WEERT Marietta	8,3%	339,13 €

MONTANT MAXIMUM AUTORISE	1646,62 + 2 x 437.19 =2521 € + 50% majoration commune touristique = 3 781,50 €	TOTAL VERSE : 2664,01 €
--------------------------	---	-------------------------

Merci de préciser ci-dessous les dates des arrêtés de délégations pour chaque élu :

1^{er} adjoint : arrêté du
 2^{ème} adjoint : arrêté du
 Conseillère municipale : arrêté du